

Pièces à fournir / Candidats à une première inscription à l'U.P.F.

Ce formulaire doit être joint au dossier d'inscription administrative

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

L'Administration ne fait pas de photocopies

N° INE ou BEA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A – IDENTITÉ : MONSIEUR MADAME

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

Une photo d'identité à agraffer ou coller sur la première page du dossier

Numéros INE ou BEA obligatoire pour votre inscription à l'université

(Le n° INE est inscrit sur votre relevé de notes du baccalauréat ou à défaut le demander auprès de l'Académie)

Photocopie du relevé de notes du baccalauréat session 2016 **sur lequel figure le n° INE**

A - Identité :

Photocopie lisible de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité

Autorisation parentale d'inscription sur papier libre *(pour les étudiants âgés de moins de 18 ans à la date de l'inscription)*

D - Titre d'accès :

Photocopie du baccalauréat ou équivalent *(ne concerne pas les nouveaux bacheliers de la session 2016)* pour une inscription en licence, photocopie du diplôme ou attestation de réussite en licence pour une inscription en master

H – Bourses :

Photocopie du justificatif de l'obtention de la bourse « État »

Les boursiers du Territoire ne sont plus exonérés des droits de scolarité à l'inscription. Vous devez régler la totalité de vos frais d'inscription et adresser une demande de remboursement directement auprès de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) du ministère de l'Éducation de la Polynésie française.

I – Situation sociale :

Photocopie de l'attestation de couverture sociale couvrant la période universitaire 2016-2017, à retirer auprès de la CPS (ou photocopie de la carte verte CPS des parents sur laquelle figure le nom de l'étudiant(e)), ou de votre organisme de Sécurité sociale

J – Renseignements divers :

Aménagement des études : Les étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement d'études doivent se référer au Règlement Général des Etudes (RGE) et au Règlement Spécifique, le cas échéant, et se présenter à la Direction de la Scolarité dès la rentrée universitaire et au plus tard 1 mois après le début des cours afin de remplir la demande administrative correspondante.

Service national : Photocopie de l'attestation de journée défense et citoyenneté ou l'attestation de recensement pour les jeunes hommes nés à partir de 1980 et les jeunes femmes nées à partir de 1983.

K – Droits de scolarité : La validation de l'inscription est subordonnée au paiement des droits de scolarité au dépôt du dossier

Titres de paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de *M. l'agent comptable de l'UPF*, ou espèces, ou mandat-lettre.

Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) obligatoire.

Cadre réservé à l'Administration

Dossier complet OUI NON

Observations

Date de contrôle

Visa de la direction de la scolarité

Pièces à fournir / Candidats à une réinscription à l'UPF

Ce formulaire doit être joint au dossier d'inscription administrative

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

L'Administration ne fait pas de photocopies

N° étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--

A – IDENTITÉ : MONSIEUR **MADAME**

Nom de famille

--

Prénom(s)

--

Nom d'usage

--

Une photo d'identité à agraffer ou coller sur la première page du dossier

A - Identité :

Photocopie lisible de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité

Autorisation parentale d'inscription sur papier libre (*pour les étudiants âgés de moins de 18 ans à la date de l'inscription*)

B – Scolarité année antérieure (*ou reprise d'études après une interruption d'une ou de plusieurs années*)

Photocopie des relevés de notes de l'année universitaire 2015/2016, première session ou deuxième session le cas échéant (*ou de la dernière année d'inscription à l'Université de la Polynésie Française en cas de reprise d'études après une interruption*) ou attestation de réussite. (**obligatoires**)

C – Dernier diplôme obtenu (pour les reprises d'études)

Photocopie du dernier diplôme supérieur obtenu ou de l'attestation de réussite (*Bac ou équivalent*) pour une inscription en licence à l'Université de la Polynésie Française,

Photocopie du diplôme ou attestation de réussite en licence pour une inscription en master

D – Bourses :

Photocopie du justificatif de l'obtention de la bourse « État »

Les boursiers du Territoire ne sont plus exonérés des droits de scolarité à l'inscription. Vous devez régler la totalité de vos frais d'inscription et adresser une demande de remboursement directement auprès de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) du ministère de l'Education de la Polynésie française.

I – Situation sociale :

Photocopie de l'attestation de couverture sociale couvrant la période universitaire 2016-2017, à retirer auprès de la CPS (ou photocopie de la carte verte CPS des parents sur laquelle figure le nom de l'étudiant(e)), ou de votre organisme de Sécurité sociale

J – Renseignements divers :

Aménagement des études : Les étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement d'études doivent se référer au Règlement Général des Etudes (RGE) et au Règlement Spécifique, le cas échéant, et se présenter à la Direction de la Scolarité dès la rentrée universitaire et au plus tard 1 mois après le début des cours afin de remplir la demande administrative correspondante.

K – Droits de scolarité : la validation de l'inscription est subordonnée au paiement des droits de scolarité lors du dépôt du dossier

Titres de paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'agent comptable de l'UPF, ou espèces, ou mandat-lettre.

Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) obligatoire.

Cadre réservé à l'Administration

Dossier complet OUI NON

Observations

Date de contrôle

Visa de la direction de la scolarité